



Pour citer cet article :

**Jacquey (M.), *Extraits du rapport sur la recherche Emancé-St-Maurice (l'Internat de Rééducation, 1972)*, 13 déc. 1978, 5p.**



N. Thafm

13 DEC. 1978

6

# DOCUMENT DE TRAVAIL

EXTRAITS

du

RAPPORT sur la RECHERCHE EMANCÉ-ST-MAURICE

(l'Internat de Rééducation 1972)

Michel JACQUEY

1970

Ces années dernières, le Centre de Vaucresson a conduit, auprès de deux établissements lourds de l'Education Surveillée (Internat Professionnel de l'Education Surveillée) une recherche sur la rééducation des jeunes délinquants placés en internats.

Cette recherche avait plusieurs objectifs complémentaires : l'un psychologique, portant sur l'évolution des sujets au cours de leur séjour dans les établissements; l'autre pédagogique, portant sur les méthodes éducatives et le rôle de l'éducateur de groupe, le dernier psycho-social, axé sur une étude institutionnelle de l'I.P.E.S.

Ce rapport est consacré à la partie pédagogique de la recherche.

Un groupe de travail d'une quinzaine de personnes, constitué d'éducateurs, de chefs de service ainsi que des deux sous-directeurs des établissements concernés a, pendant deux années, été associé à cette étude, notamment à l'occasion de réunions de discussion de groupe, qui se sont échelonnées au cours de ce travail poursuivi en commun.

C'est en partant des observations et des réflexions de ceux qui, participant à cette enquête, ont accepté de commenter, dans le cadre d'entretiens très libres, les incidents, les difficultés, les faits saillants de leur vie professionnelle, que l'étude pédagogique a pu être conduite.

Rappelons que les deux établissements, auxquels cette étude se réfère sont disposés selon un système pavillonnaire et peuvent accueillir entre 150 et 200 élèves.

Les garçons qui y sont placés ont entre 15 et 17 ans, lors de leur arrivée. Ils y viennent sur décision d'un Juge pour Enfants. La durée du séjour est de deux ans, alignée sur la durée du cycle de la formation professionnelle.

L'I.P.E.S., qui est équipé d'ateliers de formation professionnelle, dispose d'un personnel qualifié pour dispenser cet enseignement.

Au niveau d'un pavillon, deux éducateurs, en principe, se partagent la responsabilité d'un groupe de 15 à 18 garçons.

L'organisation du corps éducatif comporte quatre échelons hiérarchiques : éducateurs, chefs de service, sous-directeurs et directeurs.

Ajoutons que ces maisons connaissent une position isolée, du fait d'une implantation à l'écart des grands centres urbains.

+

+            +

Au début de nos travaux avec cette équipe de recherche, nous nous sommes heurtés à la difficulté de définir clairement le rôle de l'éducateur de groupe, et à la difficulté de préciser sa fonction exacte dans l'institution.

On peut se demander si cette difficulté n'est pas liée à la perception que l'on a couramment des objectifs des internats, et notamment au fait que, à l'heure actuelle, la fonction la plus apparente et la plus manifeste des I.P.E.S. - et celle en tout cas autour de laquelle toute la vie de l'établissement est organisée - est de préparer les élèves au C.A.P.

Dans ce contexte, l'éducateur de groupe est surtout quelqu'un qui s'occupe des élèves en dehors des heures de classe et d'ateliers; c'est dire qu'il risque d'apparaître un peu comme la cinquième roue du carrosse. Ceci en tout cas, les élèves le perçoivent et ils ne manquent pas de demander aux jeunes éducateurs : "M'sieur, à quoi vous servez ?", et ceci avec toutes les nuances de contestation auxquelles cette interpellation se prête.

La tâche de l'instructeur technique en revanche paraît plus claire, et son statut mieux défini et plus assuré. Dans le système d'échanges et de communication que constitue la micro-société humaine de l'internat, l'instructeur technique met en circulation quelque chose qui a du poids. C'est

du moins ce que chacun perçoit assez spontanément puisqu'on entend dire par exemple que "l'instructeur technique, lui au moins, vend quelque chose", "qu'il a quelque chose entre les mains", etc...

Par contraste avec ce professionnel qualifié qui articule sa compétence et son rôle par rapport à une réalité sociale et humaine extérieure à l'I.P.E.S., l'éducateur lui n'a rien à quoi s'articuler, sinon l'institution elle-même.

Si bien que l'on peut faire état d'une sorte d'incertitude de l'éducateur sur son identité professionnelle, incertitude qui le conduit parfois à se demander quelle est sa compétence, quelles sont ses prérogatives, et à se demander comment il se situe face à des élèves qui eux de toutes façons ne lui demandent rien et ne manquent pas de le lui faire savoir: ce qui donne par exemple, dans le genre piquant, "M'sieur, à quoi vous servez ?", ou dans le genre désinvolte, "C'est bien mieux que l'éducateur nous foute la paix", ou encore, dans le genre hargneux, "Vous êtes seulement là pour nous faire chier".

Voilà donc l'éducateur mis en demeure de réussir à s'imposer, ou du moins à se poser face aux élèves et face à son groupe. "Savoir s'imposer", "Faire le poids", dira-t-on. A moins qu'on ne dise la même chose en d'autres termes qui, à se référer toujours à l'envergure, à la dimension, à l'étoffe, au volume, etc..., montrent sans conteste qu'il s'agit d'une aventure où l'éducateur se trouve profondément concerné.

Cela pourrait vouloir dire qu'il s'agit pour lui d'être quelqu'un de poids, d'avoir de l'envergure, ou d'avoir du souffle, ou de ne pas avoir froid aux yeux, ou simplement "d'en avoir". Mais ces expressions déjà sonnent faux et tombent à plat, à se trouver ainsi mobilisées à dresser le profil d'une sorte de Super-Educateur, qui pourrait bien être le vrai miroir aux alouettes où, comme dans les glaces du Musée Grévin, on se découvre soudain extrêmement maigre à s'y refléter.

En matière éducative, il en va exactement comme si le volume n'était pas essentiellement attaché au volume, ni le poids au poids. Ceci prête à réfléchir sur l'ambiguïté des mots et des repères où se tient la

fonction éducative, ainsi que sur les glissements de sens et les peaux de bananes qui peuvent se glisser sous les meilleures intentions.

Alors que notre réflexion ne fait que s'anorcer, on commence à soupçonner pourquoi il importe tout particulièrement de saisir de quoi est fait le personnage que l'éducateur pose face aux élèves; et, un instant peut-être, on aura entrevu la faille par où risquent de faire irruption dans son jeu les leurres et les fascinations d'un imaginaire narcissique.

Mais n'est-ce pas ce qui menace peu ou prou quiconque cherche à s'investir d'un rôle ou d'une fonction face à autrui, sans en être d'abord investi par le collectif humain où lui-même et autrui inscrivent leur existence ?

Or tout se passe comme si une certaine légitimation sociale ou institutionnelle de leur rôle faisait parfois défaut aux éducateurs. Tout au plus peut-on observer qu'une certaine manière de définir leurs fonctions articule leur rôle par rapport au fonctionnement des établissements : assurer le lever et le coucher, s'occuper des élèves en dehors des heures d'ateliers, accompagner le groupe dans ses déplacements, organiser les loisirs durant les temps libres, veiller à la tenue du pavillon, etc... tandis qu'une autre articule plutôt leur rôle par rapport aux élèves : nouer un contact personnel avec chaque élève, engager une action en profondeur, favoriser certaines évolutions, certaines prises de conscience, etc...

Nous constatons que, dans le premier cas, tous les éléments du repérage de leur fonction, qui sont offerts aux éducateurs, gravitent autour de l'institution, de ses contraintes, de son fonctionnement : la surveillance des élèves, le maintien de la discipline, la sécurité. D'une certaine façon, on peut dire que cette optique est assez spontanément celle de l'administration des établissements. Mais du point de vue de l'éducateur, le risque est qu'on en vienne alors à confondre son visage avec celui de l'institution.

Dans le second cas, le repérage professionnel du rôle gravite autour des élèves; il met en jeu une part de l'action et de l'influence personnelle de l'éducateur, qui, quoique très réelle, est à première vue assez

difficile à apprécier. Nous sommes ici beaucoup plus près des intérêts professionnels d'un éducateur. Faut-il dire que cet aspect de son travail appartient à la conscience subjective que l'éducateur a de son rôle et au domaine privé de son influence sur les élèves ?

Il faudrait alors mesurer tout ce que peut avoir d'éprouvant et d'insécurisant le fait d'assumer une tâche dont on ne peut définir la "nature sociale" qu'en la rapportant à la conscience subjective que l'on en a. Voilà l'éducateur en passe de devenir une bonne âme, loué par son dévouement, admiré plutôt que payé; ce qui finit par être irritant; d'autant plus que ne pouvant situer convenablement tout ce qu'il lui faut faire comme un "métier" ou comme une "profession", on l'inclut volontiers dans le rajout de la vocation qu'il lui faut avoir pour faire ce métier, ce qui risque de faire basculer tout le repérage de son rôle du côté d'une fonction normative dont il y aurait beaucoup à dire.....

Pourtant la fonction d'un éducateur (à savoir s'occuper d'enfants spécialement difficiles qui échappent aux possibilités de prise en charge des institutions éducatives ordinaires de la société) n'apparaît pas si imprécise, ni si mal définie dans son utilité sociale et humaine, bien au contraire.

Du moins serait-on plus à l'aise pour l'affirmer si on ne devait prendre en considération l'attitude très particulière qu'adopte la société à l'égard des jeunes asociaux, avec tous les rituels policiers, judiciaires, pénitentiaires, qui accompagnent cet épisode troublé de leur crise d'adaptation au monde adulte. Car de là découle une certaine ambiguïté de rôle des éducateurs.....

Il est un fait que la mesure de placement marque un phénomène de réjection de la part de la société, une sorte de mise à l'écart. Pour le jeune qui est l'objet du placement, la mesure prise à son encontre est essentiellement une mesure privative de liberté. Dans de nombreux cas, elle garde la valeur d'une sanction : "Au moindre incident, je te place en I.P.E.S." avait dit le Juge des Enfants.....

+

+ +